



**Compte-rendu du Comité de Programmation  
Le 13 mars 2009, à 13h30 h à la CCPM à Cléon d'Andran**

Liste des présents :

	STRUCTURE	TITRE	ETAT	PRENOM	NOM	Présents	Excusés	Absents
LES ACTEURS PRIVES	ADCAVL	TIT	M	André	ARNERA	X		
		SUP	Me	Carole	MARAY			X
		SUP	Me	Marie-Paule	MOMBET			X
	Agriculteur	TIT	M	François	BERARD	X		
	Artisan	TIT	M	Antoine	ARNAUD	X		
	Association De L'Aire	TIT	Me	Elisa	DUMAY		X	
	Association Maison de la Lance	TIT	M	Benoit	VINCENT	X		
		SUP	Me	Amandine	ROUSSIN			X
	Ateliers Léonart	TIT	Me	Delphine	PETIT	X		
	Connaissance respect bâti drômois	TIT	M	Jacques	PRUNIER	X		
	LYSANDRA	TIT	M	Michel	MONIER	X		
		SUP	M	Gérard	GRASSI			X
		SUP	Me	Marie-Noëlle	VILLAIN			X
	Maison de la Céramique	TIT	Me	Nadège	LOCATELLI	X		
OT du Pays de Dieulefit	TIT	Me	Georgette	KOULLEN	X			
	SUP	Me	Marie-Louise	TERROT			X	
OT du Pays de Marsanne	TIT	Me	Thérèse	DUFORETS	X			
	SUP	Me	Antoinette	CLEMENT			X	

LES ACTEURS PUBLICS	Com Com du Pays de Dieulefit	TIT	M	Jean-Paul	OHANESSIAN	X		
		TIT	M	Claude	RASPAIL	X		
		SUP	M	Daniel	BRUN	X		
		SUP	Me	Renée	GONTARD	X		
	Com Com du Pays de Marsanne	SUP	M	Jean	RABAUD	X		
		TIT	M	Bernard	KESSLER	X		
		TIT	M	Thierry	LHULLIER	X		
	Com Com du Val de Drôme	SUP	Me	André	GILLES			X
		TIT	M	Jean-Louis	HILAIRE	X		
		TIT	Me	Claudette	MONIN	X		
		SUP	M	Robert	ARNAUD			X
		SUP	M	Eric	MAGNET			X
		SUP	Me	Béatrice	MEE			X
	SUP	Me	Isabelle	PELARDY	X			

<b>TOTAL DES VOTANTS :</b>	<b>16</b>	/ 9 min.		<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>Dont Acteurs privés :</b>	<b>10</b>	/ 5 min.	<b>DOUBLE QUORUM :</b>	<b>X</b>	

LES INVITES PERMANENTS	Autorité de gestion (DDAF)	Invité	M	Serge	FILS AIME	X		
	Autorité de Paiement (CNASEA)	invité	M	Richard	DERBASSY		X	
	Préfecture de Région : la DRAAF	invité	Me	Mylène	VOLLE		X	
	Sous Préfecture de Nyons	invité	M	Denis	GAUDIN		X	
	Sous Préfecture de Die	invité	Me	Fabienne	BALUSSON			X
		invité	Me	Michelle	EYBALIN		X	
	Conseil Régional Rhône - Alpes	invité	Me	Véronique	SCHLOTTER			X
	CDRA 5ème pôle	invité	M	Jean Pierre	LAVAL			X
	CDRA Vallée de la Drôme	invité	M	Jean	SERRET			X
	Conseil Général de la Drôme	invité						X
	CDT	invité	Me	Françoise	ALAZARD			X
	CLD 5ème pôle	invité	Me	Mariette	CUVELLIER	X		
	CLD Vallée de la Drôme	invité	M	Bernard	FARIGOLE			X

TECHNICIENS	LEADER	TEC	Me	Anouck	VALOIS	X		
	LEADER	TEC						
	CCPD	TEC	Me	Patricia	STADLER	X		
	CCVD	TEC	Me	Marie-Odile	CANTENEUR	X		
	CCPM	TEC	Me	Danièle	CHAUVIN	X		

## **ORDRE DU JOUR**

1. Présentation des membres du Comité, élection du Président et de 2 Vices Présidents.
2. Présentation du nouveau programme LEADER : procédure, candidature, fiches actions et dispositifs activés.
3. Approbation du projet de convention et délégation de signature au président pour entériner les recommandations de l'autorité de gestion.
4. Définition des modalités de lancement du programme : établissement des critères, calendrier...

**Le double quorum est atteint : 10 privés – 6 publics (16 votants / 17)**

**Etaient également présents : 4 suppléants, 2 invités**

Après un mot d'accueil, Anouck Valois rappelle de l'ordre du jour de la réunion.

Il est proposé aux membres du comité des règles de bon fonctionnement des réunions (libre expression, écoute et respect des personnes, assiduité et ponctualité aux réunions, portables éteint ou silencieux), celle-ci sont validées.

### **• Présentation du Comité, élections du Président et de 2 Vices Présidents**

Anouck Valois explique que le **Comité de programmation** est l'organe de décision du programme LEADER. Ce comité est constitué de représentants publics ou privés du territoire : Les personnes présentes sont donc des élus des 3 Communautés de Communes concernées par LEADER, des représentants d'associations, ou des professionnels qui agissent dans les domaines du patrimoine (naturel, bâti...) ou des savoir-faire (agriculture, métiers d'art, céramique...).

Le Comité est constitué de membres titulaires (votants), de leurs suppléants, et également d'invités permanents (des représentants de l'Etat, des Conseils Généraux et Régionaux, des CDRA, des CLD) et de techniciens.

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

Les participants sont invités à vérifier et/ou compléter leurs coordonnées.

Le Groupe d'Action Local (GAL) est représenté par un Président, qui a en charge de présider le Comité et de signer les documents relatifs à LEADER, et deux vice-présidents (un représentant du collège public et un représentant du collège privé) chargés de le suppléer si nécessaire.

Pour des raisons administratives, il est proposé que Claude RASPAIL soit le Président du GAL, puisqu'il est président de la structure porteuse du programme (la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit).

⇒ **AVIS FAVORABLE – 15 voix pour sur – 1 Abstentions - 0 Défavorables**

**Claude RASPAIL est élu président du GAL.**

Les personnes proposées pour la vice présidence sont Monsieur Jean Louis HILAIRE (Vice Président à la Communauté de Communes du Val de Drôme) et Madame Thérèse DUFORÉ (représentante de l'Office du Tourisme de Marsanne). L'idée étant que chacune des Communautés soit représentée.

⇒ **AVIS FAVORABLE – 14 voix pour sur – 2 Abstentions - 0 Défavorables**

**Jean Louis HILAIRE est élu 1<sup>er</sup> vice-président.**

**Thérèse DUFORÉ est élu 2<sup>de</sup> vice-présidente.**

### **• Présentation du nouveau programme LEADER**

Anouck Valois présente le programme LEADER avec le Power Point (voir document transmis avec la convocation de la réunion).

En résumé :

LEADER est un programme européen, sur la période 2009 / 2015, qui a pour vocation d'aider au développement des zones rurales.

LEADER s'applique sur des territoires organisés (EPCI, Pays, CDRA, Parc Naturels...) qui ont élaboré une stratégie de développement et ont candidaté pour obtenir des financements. Ces territoires s'appellent des **GAL (Groupe d'action Local)**.

L'autorité de Gestion française pour le programme est le ministère de l'Agriculture. L'autorité de Paiement est l'ASP, Agence de Services et de Paiements (anciennement CNASEA : Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles).

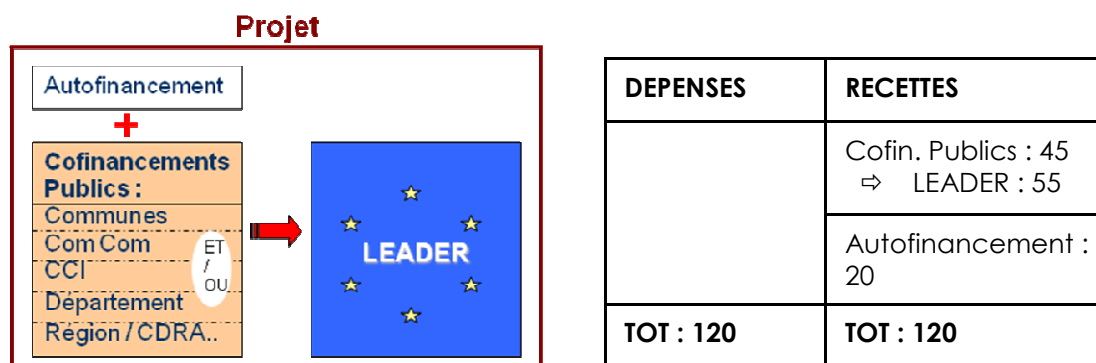
Pour ce nouveau programme, le mode de calcul des subventions est différents : le taux d'intervention **LEADER est de 55% de la dépense publique totale** (et non du Coût total éligible de l'opération comme c'était le cas sur le précédent programme).

Cela signifie qu'un projet doit avoir obtenu des cofinancements publics (Etat, Région, département, Collectivités locales, organismes publics ...) pour pouvoir prétendre à ce financement européen.

Dépense publique totale (DPT) = LEADER (55%) + autres financements publics (45%)

LEADER = autres financements publics x (0,45 / 0,55)

**C'est-à-dire que pour 1 € de financement public, LEADER peut être de 1,22 €**



Question : Qu'est ce qu'un financement public ?

Une définition de ce qu'est un financement public (financement de collectivités, d'organismes publics) et une liste des organismes publics reconnus sera fournie lors du prochain comité.

Notre territoire s'appelle le **GAL « des Calades et des Senteurs »**, il a été sélectionné le 25 Novembre 2008 et a obtenu une Enveloppe initiale de **1,4 M d'€** pour 7 ans. Cette enveloppe pourra être réabonnée en cours de programme.

Notre GAL regroupe les 3 Communautés de Communes du Pays de Dieulefit, du Pays de Marsanne, et du Val de Drôme (62 communes, 46 800 habitants) autour d'enjeux partagés (vois schéma en fin de compte rendu).

La thématique retenue par les acteurs du territoire est **« Patrimoines et savoir-faire »**.

Le GAL souhaite s'appuyer sur cette thématique pour mener des actions et / ou soutenir des projets ayant pour finalité :

- le maintien d'une qualité et d'un cadre de vie (attractivité),
- le développement d'une économie du patrimoine valorisant des savoir-faire identitaires (création d'activité),
- et par extension, la valorisation et la confortation d'une identité locale (dynamique locale, de cohésion sociale, positionnement concurrentiel).

Le programme du GAL se décline en 5 fiches actions, dont une sur l'animation du programme et une sur les projets de coopération avec d'autres territoires (voir fiches action transmises lors du comité).

- **Fiche action 1 : Sensibiliser, mobiliser et responsabiliser les différents publics aux patrimoines et savoir-faire**  
Valorisation des patrimoines, Information, communication, outils pédagogiques sur les sites, appel à projet lors de manifestations plus vastes.
- **Fiche action 2 : Impulser de nouvelles pratiques professionnelles**  
Capitalisation et diffusion des connaissances entre professionnels, formations, échanges, rencontres pour la construction d'actions collectives...
- **Fiche action 3 : Impulser un nouveau développement économique**  
Diversification agricole liée aux circuits courts et à une ouverture aux publics, Ateliers / boutiques collectives, pépinières pour les métiers d'art, produits touristiques, préservation des patrimoines...
- **Fiche action 4 : Développer des projets de coopération valorisant nos patrimoines**  
« Sur les pas des Huguenots », nouveaux projets de coopération
- **Fiche action 5 : Mise en oeuvre le programme**  
Animation, gestion, évaluation, communication LEADER...

Une version détaillée des fiches action sera transmise lors du prochain comité, avec des critères.

Le contenu de chaque fiche action est présenté (enjeux, exemples...) et leur approbation est soumise au vote du Comité puisqu'elles figurent dans la convention qui est à signer par le GAL pour le lancement du programme.

⇒ **AVIS FAVORABLE – 16 voix pour sur – 0 Abstentions - 0 Défavorables**  
**Les fiches actions sont validées.**

Anouck Valois explique succinctement le fonctionnement du programme LEADER, le lien entre nos fiches actions et le cadre défini au niveau européen et national.

Le programme du GAL et les projets qui seront soutenus dans les fiches actions se répartissent dans des « dispositifs ». Ainsi pour chacune des fiches actions, un certain nombre de dispositifs sont ouverts.

Ces dispositifs (nationaux) ont un n° et représentent les différentes lignes budgétaires sur lesquelles on peut aller piocher les financements LEADER.

Les fiches actions 4 (coopération) et 5 (animation du programme) ne font référence qu'à un seul dispositif, ce qui est plus simple. Par contre les fiches 1 à 3 vont activer plusieurs dispositifs. Un tableau à double entrée donne la déclinaison des fiches action 1, 2 et 3.

(Voir tableaux récapitulatifs en fin de compte rendu : fiches actions, et détail par dispositifs des fiches 1, 2 et 3)

Pour vérifier si un projet peut être aidé par LEADER on va en priorité :

- se poser la question du lien avec notre priorité « patrimoines et savoir-faire »,
- vérifier qu'il concerne le territoire,
- puis voir s'il est en rapport avec le type d'actions que l'on veut soutenir par le biais de nos fiches action.

Si ce projet est éligible (qu'il répond à l'un des objectifs que l'on s'est fixé dans le programme), les techniciens se poseront ensuite la question de savoir sur quelle ligne budgétaire / sur quel « dispositif » LEADER va piocher.

Ces questions techniques se poseront au moment du montage et de l'instruction des dossiers, avant le passage en comité.

Néanmoins des choix devront être fait par le Comité sur les critères à adopter selon le type d'action que l'on va être amené à financer (plafonds, plancher, taux d'intervention...). Voir dernier point à l'ordre du jour.

⇒ **AVIS FAVORABLE – 16 voix pour sur – 0 Abstentions - 0 Défavorables**  
**Validation des différents dispositifs activés.**

- **Approbation du règlement intérieur, du projet de convention et délégation de signature**

---

Le règlement intérieur est présenté en séance (c'est une des annexes de la convention). Il précise la composition et le fonctionnement du Comité de programmation.  
(Voir copie du règlement intérieur transmis en réunion)

⇒ **AVIS FAVORABLE – 16 voix pour sur – 0 Abstentions - 0 Défavorables**  
**Validation du règlement intérieur.**

Une convention va être signée entre le GAL, le Préfet de région et le directeur de l'ASP. Elle définit le rôle de chaque partie pour la mise en œuvre du programme LEADER sur les 7 ans à venir.

Le travail de conventionnement nous a demandé de reprendre la candidature du GAL et de préciser le fonctionnement et le contenu du programme (notamment en détaillant les actions qui seront financées dans le cadre de tel ou tel dispositif). Ce travail a été réalisé par Anouck VALOIS depuis le début de l'année, en lien avec le CNASEA et les services de l'Etat.

Anouck Valois présente succinctement les éléments de la convention.

La convention comprend un certain nombre d'annexes, présentés précédemment et validées par le comité : territoire du GAL, composition de l'équipe technique, fiches actions, dispositifs activés, règlement intérieur...

⇒ **AVIS FAVORABLE – 16 voix pour sur – 0 Abstentions - 0 Défavorables**

**Approbation du projet de convention.**

**Délégation de signature à Claude RASPAIL pour entériner les dernières recommandations de l'autorité de gestion.**

- **Définition des modalités de lancement du programme**

---

Anouck VALOIS fait plusieurs propositions pour la mise en œuvre du programme, en ce qui concerne la communication, l'établissement de règles pour le choix des projets, et le fonctionnement du Comité.

Pour lancer le programme et le faire connaître aux acteurs du territoire, il est proposé de faire une réunion publique, où seront invités les membres du CP, les délégués des 3 Communautés de Communes, les porteurs de projets connus (listes LEADER+ et personnes impliquées dans les ateliers lors de la candidature) et plus largement toute personne susceptible d'être intéressée (par voie de presse).

⇒ **AVIS FAVORABLE – 16 voix pour sur – 0 Abstentions - 0 Défavorables**

**Après discussions le Comité choisit d'organiser 2 réunions sur des dates et lieux différents, pour toucher le plus de monde possible.**

Les dates et lieux sont fixés : le lundi 20 avril à Cléon d'Andran (la salle de Charols proposée initialement n'étant pas disponible), et le lundi 27 avril à Divajeu.

Il est proposé au Comité de créer 2 groupes de travail (réunissant les techniciens et les membres du comité qui le souhaitent) pour travailler sur les critères et la communication et faire des propositions précises lors du prochain comité.

⇒ **AVIS FAVORABLE – 16 voix pour sur – 0 Abstentions - 0 Défavorables**

**Les 2 groupes de travail sont constitués :**

- L'un pour la définition des critères de sélection des dossiers : il s'agit de préciser le type d'actions pouvant être aidées et les plafonds de subvention à mettre en place.

Les personnes volontaires : André ARNERA, Benoît VINCENT, Michel MONIER, Claude RASPAIL, Bruno LANG Renée GONTARD, Thierry LHUILLIER, Claudette MONIN et les techniciens, Marie-Odile CANTENEUR, Danièle CHAUVIN, Patricia STADLER et Anouck VALOIS.

Date et lieu de la première réunion de travail : vendredi 24 avril de 9h30 à 12h30 à l'ADCAVL au château de Poët-Célar.

- L'autre pour la définition de la stratégie de communication : il avait été imaginé, lors de la candidature, d'éditer une plaquette de communication et surtout de communiquer à partir d'un site internet avec un Intranet dédié au fonctionnement du Comité. Il est nécessaire de réfléchir à la structuration du site Internet et plus largement de se poser la question de la communication globale de LEADER, en externe comme en interne.

Les personnes volontaires : Isabelle PELARDY, Delphine PETIT, Claude RASPAIL et les techniciens, Marie-Odile CANTENEUR, Danièle CHAUVIN, Patricia STADLER et Anouck VALOIS.

Date et lieu de la première réunion de travail : Lundi 27 avril de 9h30 à 11h30 à la CCPD, à Dieulefit.

Enfin, Anouck VALOIS propose de fixer, selon les disponibilités des membres du Comité, un jour et un horaire de réunion pour les différents Comité de programmation à venir. Cela permettra également de définir les jours travaillés de la futur gestionnaire du GAL (qui ne sera embauché qu'à mi-temps).

Après discussion il est décidé que les Comités aient lieu le jeudi après midi entre 14h et 16h. Les réunions seront tournantes sur le territoire.

Cette proposition pourra évoluer en cours de programme, si le besoin s'en fait sentir.

Il est également proposé de fixer en amont, les dates des comités de l'année.

⇒ **AVIS FAVORABLE – 16 voix pour sur – 0 Abstentions - 0 Défavorables**

**Approbation des modalités de fonctionnement du comité.**

**La prochaine réunion du Comité de programmation aura lieu le jeudi 25 juin, de 14h à 16h, à la Communautés des Communes du Pays de Marsanne, à Cléon d'Andran.**

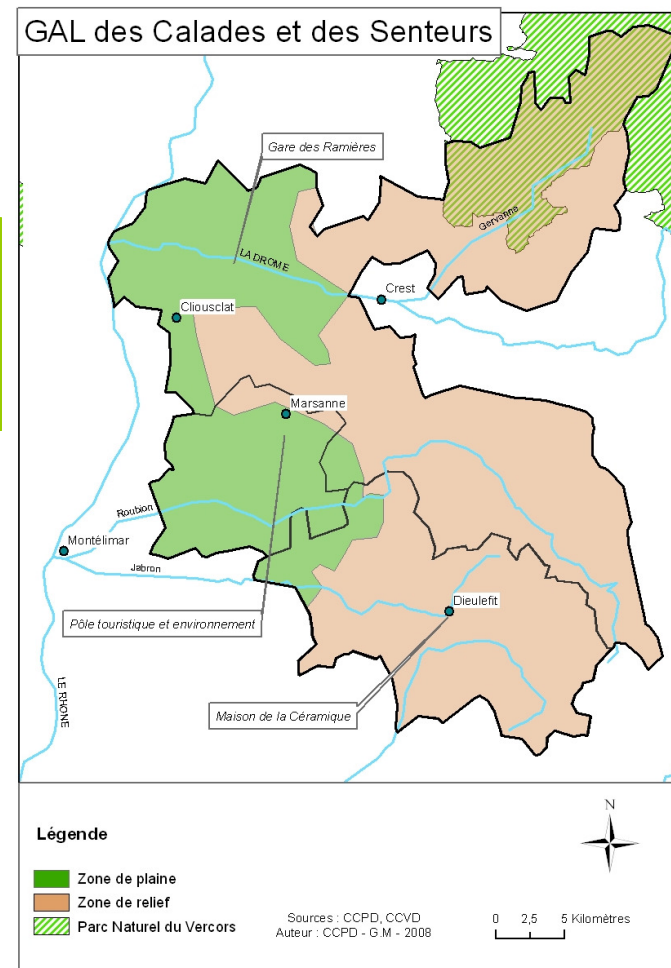
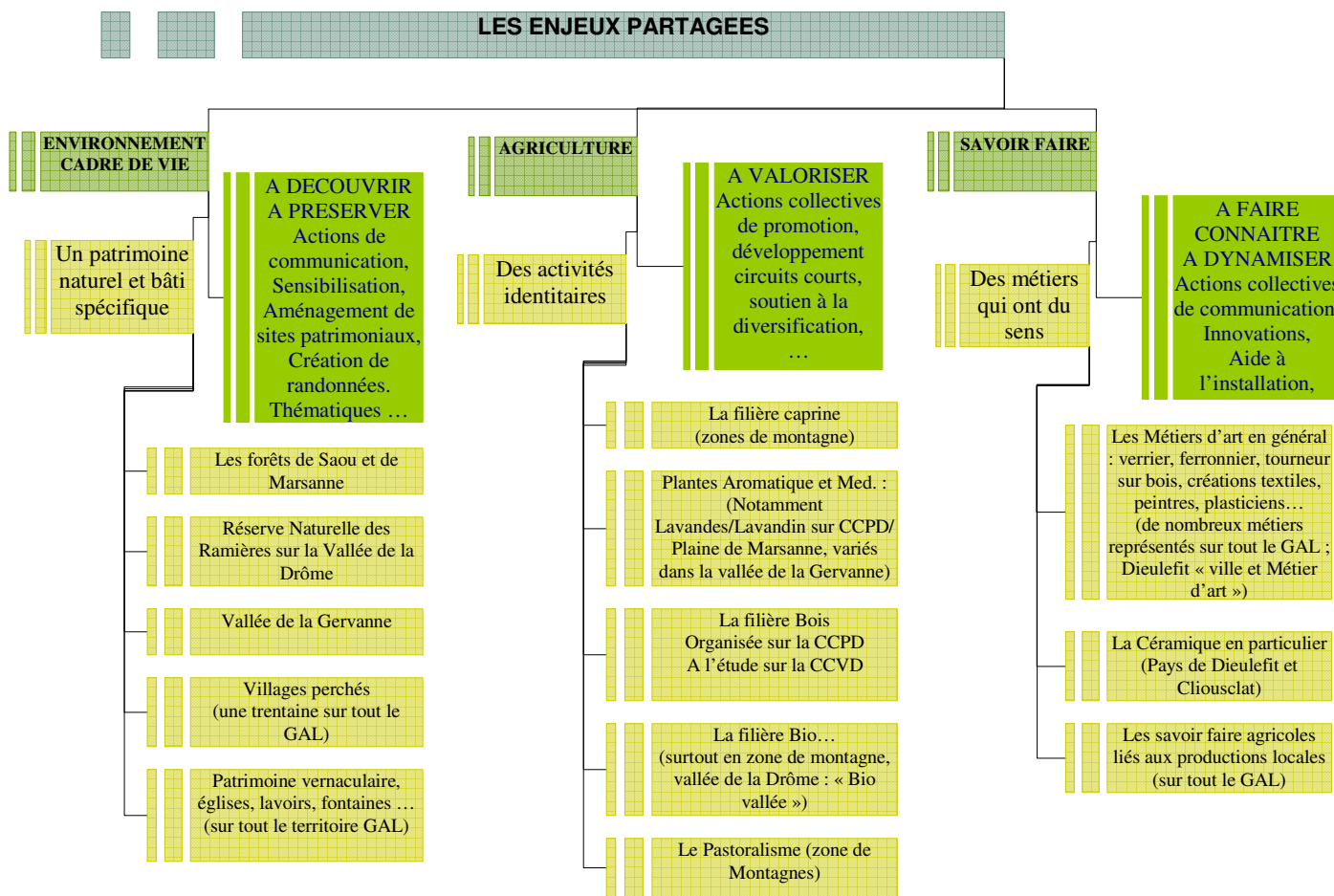
Ordre du jour : discussion des propositions des groupes de travail, validation de critères de sélection des dossiers, validation de la démarche de communication, étude des premiers dossiers de demande de subvention.

Le Comité suivant est fixe au 1<sup>er</sup> octobre 2009.

## Schéma : des enjeux partagés sur le territoire

Le GAL a identifié, autour de la thématique « patrimoines et savoir-faire », trois types d'enjeux partagés :

- **L'environnement et le cadre de vie** (comme un atout incontestable du territoire qui doit être au centre des préoccupations pour notre développement), le travail engagé par les collectivités en matière d'environnement (éducation à l'environnement, filière bois) est un gage de réussite pour les actions à venir.
- **L'agriculture** (comme un patrimoine local et une activité essentielle pour la revitalisation de nos zones rurales et la préservation de nos espaces de vie), ceci faisant suite à l'important travail de diagnostic engagé lors du précédent LEADER avec les agriculteurs.
- **Les savoir faire** (comme un élément identitaire incontournable qui doit être préservé et un potentiel économique qui a besoin d'être dynamisé), avec un exemple identitaire fort (la céramique), qui nécessite une démarche de relance économique.



## Fiches actions

FA 1	FA 2	FA 3	FA 4	FA 5
<b>Sensibiliser, mobiliser et responsabiliser les différents publics</b> aux patrimoines et savoir-faire du territoire et à une économie locale identitaire.	<b>Impulser de nouvelles pratiques professionnelles</b> pour conforter une économie locale identitaire et valoriser des savoir-faire	<b>Impulser un nouveau développement économique</b> lié aux patrimoines, aux savoir-faire.	<b>Développer des projets de coopération valorisant nos patrimoines</b>	<b>Mise en oeuvre le programme</b>
Valorisation identitaire du territoire	Innovation dans les pratiques professionnelles	Entreprendre pour développer les circuits courts, valoriser les patrimoines et développer un tourisme « de terroir »	Ouverture du territoire vers l'extérieur	
<b>Dispositifs activés</b> <b>323 D, 323 E</b>	<b>Dispositifs activés</b> <b>111 B, 313, 321, 331</b>	<b>Dispositifs activés</b> <b>121C7, 127C4, 311, 312, 313, 321, 323D, 323 E</b>	<b>Dispositif activé</b> <b>421</b>	<b>Dispositif activé</b> <b>431</b>
Objectifs stratégiques / Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Sensibiliser les résidents sur notre environnement, nos savoir-faire et favoriser l'accès à la connaissance et l'interprétation de nos patrimoines.</li> <li>● Expérimenter, tester de nouvelles approches, en matière d'information, de communication et éducation pour valoriser nos savoir-faire, notre cadre de vie et notre environnement.</li> <li>● Responsabiliser les habitants sur le respect de leur cadre de vie</li> </ul>	Objectifs stratégiques / Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Favoriser l'échange de pratiques professionnelles entre acteurs économiques, associatifs ... (partage d'expériences sur les filières identitaires, réflexion sur les circuits court et sur des services d'intérêt général...)</li> <li>● Aider à la transmission des savoir-faire et au renouvellement des connaissances (Formations)</li> <li>● Dynamiser l'économie locale du territoire en valorisant nos productions spécifiques (construction d'actions collectives de promotion...)</li> </ul>	Objectifs stratégiques / Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Soutenir une diversification agricole qui prenne en compte des questions patrimoniales et environnementales et valorise les circuits courts.</li> <li>● Aider à la création de micros entreprises dans les Métiers d' Art.</li> <li>● Créer de nouveaux services / produits pour les acteurs économiques (pépinières, ...), pour des publics cibles</li> <li>● Développer des produits touristiques et des outils de promotion valorisant nos patrimoines et savoir-faire</li> <li>● Préserver et valoriser les patrimoines et savoir-faire</li> </ul>	Objectifs stratégiques / Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Coopérer pour partager, rayonner et faire connaître nos spécificités à l'extérieur</li> </ul>	Objectifs stratégiques / Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Animer, mobiliser les acteurs du territoire</li> </ul>
Exemples de projets : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Éditions pour les habitants, outils pédagogiques sur sites patrimoniaux (ex : MdT, Gare des Ramières)...</li> <li>● Actions de sensibilisation des pôles patrimoniaux</li> <li>● Actions de médiation ciblés sur des patrimoines / savoir-faire lors d'évènement « Journées des Métiers d' Art » « De fermes en fermes »</li> <li>● Valorisation des ressources locales (forêt, rivière...) : expos, comm°...</li> </ul>	Exemples de projets : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Echanges inter professionnels sur les Métiers d'art (nouvelles techniques...)</li> <li>● Mise en place de label (ex : « Site remarquable du goût »)</li> <li>● Regroupement d'agriculteurs pour la valorisation de l'agriculture biologique, des circuits courts...</li> </ul>	Exemples de projets : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Four de potier à bois déchiqueté</li> <li>● Pépinières, d'ateliers relais pour métiers d'art</li> <li>● Points de vente direct des produits agricoles locaux</li> <li>● Produits touristiques : outils de promotion, sentiers thématiques...</li> <li>● Parcours de découverte pour une valorisation des villages perchés</li> </ul>	Exemples de projets : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Mise en œuvre du projet de sentier internationale de randonnée « Sur les pas des Huguenots »</li> <li>● Développement de nouveaux projets de coopération avec d'autres territoires français ou européens.</li> </ul>	Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Postes d' Animation et de Gestion</li> <li>● Site Internet du GAL</li> <li>● Évaluation</li> <li>● ...</li> </ul>
Lignes partage autres fonds FEDER (Fiche 14)	Lignes partage autres fonds FSE et FEDER (Fiche 8 et 9)	Lignes partage autres fonds FEDER (Fiche 7, 9)	Lignes partage autres fonds FEDER (Fiche 9) pour actions locales	
<b>310 000 €</b>	<b>150 000 €</b>	<b>590 000 €</b>	<b>70 000 €</b>	<b>280 000 €</b>

**DISPOSITIFS DU GAL hors coopération et animation**

FICHES ACTIONS	FICHES DISPOSITIF									
	AXE 1			AXE 3						
	111 B	121 C4	121 C7	311	312	* 313	* 321	323 D	* 323 E	* 331
Information et diffusion connaissances (agri et forêt)	Investissements de transformation à la ferme	Diversification des productions agricoles	Diversification non agricole	Création ou dvt de Micro entreprises (non agri)	Promotion des activités touristiques	Services de bases pour l'éco et la pop	Conservatiuon et mise en valeur du Patrimoine naturel	Conservatiuon et mise en valeur du Patrimoine culturel	Formation et information	
Fiche Action 1 310 000 €							Actions <b>sencibilis° innovantes, actions pédagogiques sur découverte du pat naturel</b> (des pôles ressource ou autres) <b>médiation sur pat nat.</b> dans le cadre de journées nationales (animat°, outils pédagogiques, comm°, études...) 140 000 €	Actions <b>sencibilis° innovantes, actions pédagogiques sur découverte du pat bâti et Savoir-F</b> (des pôles ressource ou autres) <b>médiation sur pat et Savoir-F</b> dans le cadre de journées nationales (animat°, outils pédagogiques, comm°, études...) 170 000 €		
Fiche Action 2 150 000 €	Agri : (filière caprine et PAM + dvt bio) <b>Partage</b> expérience ou pratiques innovantes <b>Formations</b> Filière Bois énergie Partage expérience ou pratiques innovantes (Animation , doc pédagogiques, réunions, format°, ingénierie) 40 000 €					<b>Echanges</b> des professionnels des <b>métiers d'art</b> pour la structuratio° d'une offre <b>touristique</b> ou la mise en place d' <b>actions collectives de communication et de promotion touristique</b> (Animation, docs, réunions, format°, ingénierie) 25 000 €	Echanges de pratiques concernant la mise en place de <b>Nx services d'intérêt général pour les professionnels des M d'Art</b> (ex : gestion des déchets des céramistes) (animation, mise en réseau, communication) 25 000 €		<b>Echanges</b> de pratiques pour la valoris° et diffus° connaissances <b>sur les pat. et les Savoir-F</b> <b>Formation</b> à destination des professionnels du patrimoine et des M d'Art <b>Formation, animation</b> 60 000 €	
Fiche Action 3 590 000 €		Invts de <b>transf°</b> agri vers a une carence et pour <b>répondre à une demande locale</b> (circuit court, cantines scolaires) (trav Amgt, matériel spécifique, conception projet) 60 000 €	<b>Diversif°</b> de prod° agri vers a une carence et pour <b>répondre à une demande locale</b> (circuit court, cantines scolaires) (trav Amgt, matériel spécifique, conception projet) 50 000 €	Diversif° des agri vers le dévt <b>cicuits courts</b> , Le dévt d' <b>activité pédago</b> parallèles. patrimoniales et/ou touristique (trav At, études préalables) 40 000 €	Aide à la <b>création ou au dévt</b> des micro en trep liées aux <b>Métiers d'art</b> : service, atelier, boutique. (travaux d'Amgt, équipement, action de promotion) 60 000 €	Dvt de <b>produits touristiques</b> , et de nx outils de <b>promotion touristique sur les pat. et les Savoir-F</b> (petits invt liés à la création de pdt, sentiers circuits thématiques, de, signalétique, comm, info°, TIC pour découvert sites touristiques, études) 150 000 €	Opérations collectives nouvelles (type <b>pépinières, couveuses...</b> ) Dvt <b>nx services pour des publics cibles</b> sur site patrim. (Handicap, jeune), <b>Expérimentat° sur enregies renouvel...</b> (Amgt, équipements, études, comm...) 110 000 €	Préservation et <b>mise en valeur des sites naturels</b> . (Hors projets liés dvt touristique) (Amgt des sites nat., matériel spécifique, ingénierie, comm local habitants) 60 000 €	Préservation et <b>mise en valeur des patri. Culturels et des Savoir-F</b> (Hors projets liés dvt touristique) (Amgt des sites patrimoniaux (bâti...), matériel spécifique, ingénierie, comm local habitants) 60 000 €	

\*  
Spécifique LEADER